



République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS
DECISION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DC 2020-13

OBJET : Signature d'un contrat pour la fourniture d'un logiciel de prise de rendez-vous en ligne.

Monsieur le Président du SICTOM PEZENAS-AGDE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211 – 2 et L 5211 – 10,

Vu la délibération du 23 mai 2014 et du 28 juin 2018 donnant délégation au Président, conformément aux articles L 2122-22 et L5211-2 du CGCT,

Vu la déclaration d'urgence sanitaire liée à la pandémie de Coronavirus et la nécessité d'assurer une continuité de service en déchèteries,

Considérant la nécessité de respecter les règles sanitaires édictées afin de protéger les agents et les usagers en organisant et en gérant les flux de passages sur nos déchèteries,

Considérant la solution informatique présentée par la société E.E.I.I, sur la base d'un abonnement mensuel résiliable à tout moment, permettant aux usagers de prendre des rendez-vous via une plateforme internet, sur la base d'un planning établi par la collectivité,

DECIDE

Article 1 : De signer l'offre proposée par la société E.S.I.I, domiciliée ZI SUD, 2 rue de la Prade- 34880 LAVERUNE et représentée par son Président Joseph ZIRAH, pour un abonnement mensuel assorti d'un forfait correspondant à 50 000 SMS de confirmation de RDV. L'installation et le paramétrage sont offerts ainsi que le 1^{er} mois d'utilisation (mai 2020). A l'issue de cette période, une redevance mensuelle sera due, pour un montant de 980 € H.T, soit 1 176 € TTC. Le pack SMS est dû et sera facturé 3 198 € H.T.

Article 2 : Dit que les crédits seront prélevés à l'article 6182 «Documentation générale et technique », de la section de fonctionnement du Budget du SICTOM

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Payeur sont chargés de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Représentant de l'Etat dans l'arrondissement.



Fait à Nézignan-l'Evêque, le 27 mai 2020

Alain VOGEL-SINGER

Président du
SICTOM Pézenas-Agde

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat le 27/05/2020 et de sa publication le 27/05/2020
- A Nézignan l'Evêque, le 27/05/2020